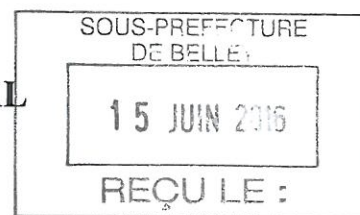


N°D2016-05-02

République Française
Département de l'Ain**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	20
Présents :	17
Absents :	3
Votants :	17
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures.Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par le Maire M. BERGER Charles, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.Excusée : Mme. GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme RAPAUT Christine.Absents : MM. ANGELIER Fabrice, SPELLANI Clément.

Mme. PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : informatique école et dotation achat matériel scolaire année 2016-2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que les ordinateurs dédiés à l'école numérique mise en place en 2007 sont obsolètes et qu'il n'y a pas de possibilité de les faire évoluer, deux ordinateurs étant par ailleurs tombés en panne. Il propose, en investissement, de rééquiper l'école de dix ordinateurs équipés de Windows dix, le choix devra être fait pour des ordinateurs portables traditionnels ou avec écran tactile détachable 2 en 1. Le responsable informatique départemental de l'Education Nationale, M. Pascal ZEGRE, nous a conseillés de choisir des ordinateurs hybrides, ce qui permettra également aux enfants de la maternelle de les utiliser.

Le Maire propose de faire des demandes de prix et la décision sur le type de matériel sera traitée en commission scolaire. Néanmoins le Maire précise qu'une enveloppe maximum de 5000€ TTC sera mise au budget 2016.

Le Maire informe qu'à la demande de la directrice, il propose la mise en place d'un budget par élève présent à la rentrée scolaire 2016-2017. Après analyse et comparaison avec le budget de l'année scolaire 2015-2016, la somme de 50€00 est proposée – cette somme comprend les fournitures scolaires et périscolaires.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

BERGER Charles.